



Réforme des Retraites

« Pour une retraite juste et durable »

Propositions des Verts

Adoptées par le CNIR du 19 juin 2010



Retraites :

« Pour une retraite juste et durable »

Les Priorités des Verts :

Nos priorités dans cette réforme du financement des retraites sont les suivantes.

- Les conditions d'un réel débat doivent être réunies, la trop courte durée de 5 mois de débat imposée par le gouvernement n'est pas acceptable : nous avons besoin d'un débat participatif long, sous l'égide du Conseil Economique, Social et Environnemental, sanctionné par une consultation des résident-es en France.
- La réforme doit conforter le régime par répartition et s'appuyer sur la solidarité intra comme intergénérationnelle. Les inégalités entre les catégories socioprofessionnelles notamment en terme d'épargne et de patrimoine accumulés doivent être corrigées.
- La réforme du financement des retraites est indissociable d'une profonde réforme des recettes comme des dépenses budgétaires : réforme de la fiscalité, signe d'une remise à plat d'un système injuste et d'une volonté de correctement partager l'effort-, réforme de la dépense, en la conditionnant aux impératifs sociaux et aux exigences environnementales. Les Verts réaffirment notamment la nécessité d'augmenter de façon significative le taux marginal d'imposition sur le revenu, et de revenir aux taux d'imposition de 2000.
- La réforme du financement des retraites est également indissociable d'une politique active de l'emploi basée sur la conversion écologique de l'économie, la relocalisation de l'économie et la réduction du temps de travail, dans un contexte global de décroissance sélective, solidaire et équitable. La réduction du chômage, en particulier le chômage des jeunes, la réduction des emplois précaires sont des priorités.
- Nous considérons que l'allongement de la durée de cotisations ou le report de l'âge minimum de départ à la retraite tendent à alimenter le chômage, - en particulier celui des jeunes - et à faire baisser le niveau des retraites des générations futures de retraités qui sont déjà celles qui ont le plus cotisé .
- Le niveau moyen des pensions ne peut encore baisser, et elles doivent être réformées pour plus de justice, en augmentant et facilitant l'accès au minimum vieillesse, en améliorant les compensations de ceux ou celles, aujourd'hui principalement les femmes, qui ont eu des interruptions de carrière pour élever leurs enfants.
- La réforme du financement doit reposer sur une juste répartition des richesses, dans un contexte de ressources limitées, et en ce sens, notre priorité est l'élargissement de l'assiette de revenus contribuant au financement des retraites, avec notamment :
 - Une conditionnalité de la politique d'exonérations de cotisations sociales et l'abrogation des exonérations sur les heures supplémentaires,
 - Un prélèvement social sur l'intéressement, les stocks options, l'épargne salariale,
 - L'augmentation de la CSG sur les revenus de placement et du patrimoine, en la rendant progressive.
 - La contribution spécifique retraites sur les bénéfices des grandes entreprises par l'écrêtement des niches fiscales.

Nous souhaitons notamment qu'une partie de ces nouveaux prélèvements soit orientée vers le Fonds de Reserve pour les Retraites, et investis dans des projets écologiquement et socialement utiles, pour lisser les déséquilibres démographiques du régime, et permettre demain de garantir le versement des pensions du système par répartition.



Introduction

Jusqu'il y a peu, la droite faisait ouvertement la promotion des régimes de retraite par capitalisation. Pour assurer leur développement, cadeaux fiscaux et abattements de charges sociales se sont multipliés. De façon plus détournée, l'affaiblissement du régime par répartition est une manière de contraindre à la montée en charge de la retraite par capitalisation.

Or, s'il y a eu un enseignement de la crise, c'est celui-ci : les régimes de retraite par répartition assis en majorité sur les salaires sont plus stables et sûrs que les régimes de retraite par capitalisation. En 2009 comme en 2001, des centaines de milliers de salarié-es aux Etats-Unis et au Royaume Uni ont soudain découvert au moment de partir en retraite que les économies d'une vie s'étaient volatilisées, comme ce fut le cas en France lorsque la crise de 1929 a fait disparaître les Retraites Ouvrières et Paysannes, réduisant à la pauvreté nombre de nos concitoyens. En France, grâce à l'institution des régimes de retraite par répartition, aucun-e salarié-e ne dépend d'une épargne placée en bourse pour couvrir sa retraite. En revanche, chacun-e dépend de la décision législative d'honorer ou de modifier les engagements de solidarité pris par la société pendant sa période de cotisation.

Car si les régimes par répartition lissent les évolutions, ils ne les suppriment pas. L'évolution démographique et l'entrée en crise de notre mode de développement économique ont un impact sur tous les régimes de retraite. L'allongement de la durée de la vie et l'évolution du rapport cotisant-e-s/retraité-es sont une réalité. L'épuisement des ressources naturelles et l'empreinte croissante de l'humanité sur notre planète sont une réalité qui doit aussi être prise en compte pour engager une réforme durable parce que basée sur des hypothèses réalistes. **L'enjeu pour les écologistes est donc bien de consolider notre système de retraite par répartition dans ce contexte difficile et exigeant.**

Consolider, mais aussi **réformer pour plus de justice**. Les droits à la retraite se construisent tout au long de la carrière professionnelle. De ce fait, la liquidation de la retraite intervient comme un concentré de toutes les inégalités de la vie au travail, tant en termes de continuité du parcours, de niveau de ressources que d'usure professionnelle. Un concentré qui peut se révéler d'autant plus amer que ces différents facteurs se compensent rarement : ils se cumulent comme des doubles, voire des triples peines ! Ce que les Verts proposent, c'est plus de justice, c'est-à-dire plus de solidarité pour compenser ces inégalités de parcours.

1. C'est sur des fondations solides que la réforme des régimes de retraites doit être bâtie, au service d'une répartition équitable et soutenable entre générations des ressources limitées, et dans une approche globale et renouvelée des temps de vie.

Le débat sur la réforme du financement des retraites à l'ordre du jour en 2010 doit être mené en profondeur, sans démagogie. Les écologistes entendent éviter tous les prêts-à-penser, en particulier ceux de la droite qui ne jure que par l'allongement de la durée de cotisation.

Au vu des récentes déclarations du président, comme du calendrier imposé aux partenaires sociaux, nous sommes d'ores et déjà inquiet-es. Le gouvernement semble proposer encore un faux débat, conçu moins pour informer, éclairer et décider d'actions de long terme, que pour enrober d'un semblant de consultation des décisions déjà prises sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge de départ à la retraite.



Aujourd'hui nous attendons du gouvernement qu'il aborde tous les sujets et qu'il lève ses propres tabous sur la suppression des niches sociales, la contribution de tous les revenus au financement des retraites, le temps de travail, ...

Par nos parlementaires et nos actions militantes, nous ferons tout pour imposer au gouvernement une réforme en profondeur du financement des régimes de retraite permettant l'élargissement de l'assiette de revenus mis à contribution. Nous agissons également résolument pour que soit mis en place un vrai régime de prise en charge de la dépendance, inscrite dans une action plus globale pour l'accompagnement dans la fin de vie. Car il ne suffit pas de discuter de financement, il faut bâtir la politique publique des aides et services offerts aux au 3^e et 4^e âge pour une vieillesse aussi active que possible.

Le gouvernement parle aujourd'hui beaucoup du système de retraite public suédois. De la mise en place de ce système, nous retiendrons surtout la méthode : un processus de réforme sur 15 ans, basé sur la recherche du consensus. Pour nous, la question du système de retraite n'est pas une question comptable, mais une question de société, qui doit faire l'objet d'un débat large **et d'un référendum**. Les écologistes entendent prendre toute leur place dans ce débat et rappeler que la question des retraites est indissociable d'un nouveau projet de développement, d'une gestion renouvelée des temps de vies.

La recherche d'un financement soutenable des régimes de retraite doit se faire en tenant compte de la dépendance, de la souffrance au travail et de l'équité entre les générations, entre les classes sociales, entre les sexes et entre les modes de vie en couple.

1.1. Mode de développement

On ne peut pas prétendre financer dans la durée les régimes de retraite sans organiser dès aujourd'hui la conversion écologique de nos économies vers un mode de développement soutenable. Sans une telle conversion, tous les désirs de croissance buteront sur la réalité des limites de la planète.

Les projections du Conseil d'Orientation des Retraites tablaient jusqu'ici sur un retour progressif au plein emploi, une progression continue du salaire moyen, en lien avec la hausse de la productivité du travail, associé à une stabilisation du montant des retraites versées (indexées sur les prix). Ces hypothèses ont été contredites par la crise récente. Il y a aujourd'hui une très grande incertitude sur les niveaux d'activité et d'emploi futurs. Et faute d'une transformation profonde de notre mode de développement, il faut aussi envisager sérieusement la possibilité d'une stagnation longue à la japonaise, le monde ayant adopté une grande partie des travers du Japon des années 80 : bulle immobilière et boursière généralisée et surendettement de l'économie. Bâtir une réforme durable des retraites, c'est d'abord refonder notre développement sur des bases réalistes, dans un contexte de rareté des ressources, d'épuisement de la planète et d'essoufflement de la croissance. **On ne construira pas de modèle solide sur l'illusion de la croissance à venir ou sur le retour automatique au plein emploi.**

1.2. Temps de vie

La retraite est aujourd'hui un temps de vie au même titre que ceux de l'éducation et de l'activité, et non plus la gestion d'une fin de vie. Les transitions entre ces moments doivent être aménagées. Les besoins de temps libéré et de formation tout-au-long de la vie, la réduction tendancielle du temps nécessaire pour couvrir les besoins matériels doivent être partie intégrante de cette réflexion. La réduction du temps de travail n'est pas un dogme, c'est un constat. Elle est à l'œuvre dans tous les pays. Elle se fait soit par le développement des temps partiels et du chômage, soit comme à certaines époques en France encouragée et encadrée par l'impulsion politique : réduction de la journée, de la semaine ou de l'année officielle de travail, durée de la scolarité et âge du départ en retraite. Ce mouvement doit être repris, en analysant sans complaisance les inéquités et les échecs de la mise en



œuvre des 35 heures, mais avec la ferme volonté politique de donner à tous de nouveaux droits au temps libéré. Et cette réflexion est pour les Verts indissociable de celle sur les retraites. C'est pour nous une gestion globale des temps de la vie qui doit être pensée et financée.

1.3. Dépendance

Alors que les difficultés des régimes de retraite en place sont croissantes, on assiste à l'émergence d'un besoin nouveau : il y a de plus en plus de personnes âgées en situation de grande dépendance, la prise en charge de leur dépendance repose très fortement sur leurs familles. Au devoir de fournir un revenu à celles et ceux qui ne sont plus en âge de travailler, s'ajoute aujourd'hui de manière pressante un nouveau devoir. La société doit pouvoir fournir aux personnes âgées dépendantes une assistance médico-sociale (soins, repas, ménage, hygiène) un accompagnement en vue d'une fin de vie dans la dignité. Le développement très rapide des maisons de retraite médicalisées privées à but lucratif pose des problèmes sociaux, moraux et politiques. Les familles sont de plus en plus fréquemment contraintes de financer la prise en charge de leurs ascendants devenus dépendants dans des maisons de retraite médicalisées (EHPAD). Il faut organiser un service public de la dépendance, avec une offre publique et un encadrement de l'offre privée, notamment sur le taux de profit, les modes de gouvernance, les conditions de vie et la qualité relationnelle. Ce secteur peut tout particulièrement relever de l'économie sociale et solidaire, qui peut permettre d'offrir une qualité de vie à un tarif maîtrisé.

1.4. Pour une écologie du troisième et du quatrième âge

La plus grande erreur serait de polariser le débat sur le seul financement d'un pouvoir d'achat des retraité-es, ou même de la seule prise en charge médicalisée. Les personnes du troisième âge ont droit à une existence active dans la société, celles en grande dépendance doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement en fin de vie qui leur accorde la maximum d'autonomie et de confort. Cela relève d'une politique de l'offre de participation à la société et de services rendus par la société. Une politique fondée sur la solidarité, la réciprocité, la responsabilité intergénérationnelle, l'autonomie de chacun, bref une écologie. Elle doit se concrétiser

- dans le domaine urbanistique : l'offre de logements, dès le début et de plus insérés dans un réseau de voisinage, d'aide et de soins de proximité,
- dans le domaine des services, par la constitution d'entreprises d'ESS d'aide à domicile professionnalisées et « doublement associatives » (associant le personnel du service à domicile d'une part, les ainé-es et leurs parents de l'autre) et par le développement de la recherche gériatrique notamment préventive (régime alimentaire, sportif, etc.),
- dans le domaine de la participation civique (comité d'anciens, associations, maternelles/maisons de retraites, etc.).

1.5. Pénibilité, qualité de vie au travail et équité entre classes sociales

La prise en compte de la pénibilité et la souffrance au travail est pour nous au coeur du débat.

C'est d'abord une question de justice entre classes sociales. Les ouvriers vivent aujourd'hui six ans de moins que les cadres et dix ans de moins sans incapacité. Depuis la réforme de 2003, les négociations sur la question de la pénibilité n'ont toujours pas avancé. Il est aujourd'hui indispensable de reconnaître l'impact des métiers pénibles et des expositions professionnelles à trois facteurs de risque connus pour affecter l'espérance de vie et l'espérance de vie sans incapacité :

- le travail en horaires alternants (travail posté, travail en 3X8, ou en 4X8),



- les travaux qui ont exposé les personnes à des produits toxiques et dangereux au cours de leur carrière, par exemple cancérigènes, mutagènes, néphrotoxiques, ou toxiques pour la reproduction (exemple de l'amiante).

C'est aussi une question de qualité de vie au travail. On ne peut notamment envisager de reporter l'âge de départ à la retraite sans se donner comme priorité l'amélioration des conditions de travail, notamment celles des plus âgées. Actuellement, les entreprises ont tendance à favoriser le départ des salarié-es vieillissant-es, au salaire bénéficiant de l'ancienneté et qu'elles considèrent, à tort, comme moins « productifs » que les jeunes, plus sujettes aux arrêts maladie, supportant mal l'intensification du travail observée ces dernières années. Il faut en finir avec cette pression toujours plus grande imposée aux salarié-es, et comme l'ont fait les pays d'Europe du nord, apporter un soutien technique aux entreprises pour améliorer les conditions de travail, et sanctionner celles qui ne s'engagent pas dans un processus d'amélioration.

Dans la période récente, les salarié-es ont hélas souvent dû accepter la dégradation de leurs conditions de travail. Dans ce contexte, la retraite est devenue progressivement un paradis promis et attendu, qui permet de s'exiler enfin hors du monde travail, ce monde devenu absurde et de plus en plus chargé en actes porteurs d'une violence insidieuse, sources de souffrances physiques et morales.

Aujourd'hui, la droite et le patronat réclament l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge de départ la retraite. Comment peut-on penser qu'il est possible à la fois de faire du travail une expérience de plus en plus désagréable, éprouvante et absurde, tout en demandant à des salarié-es, toujours mieux éduqué-es, d'y passer une période encore plus longue de leur vie ?

Il faut redonner du sens au travail, en terme d'expérience et d'objectif recherché. Travailler pour un monde meilleur oui, pour plus de profits et de gâchis, non. Travailler en participant à l'amélioration des produits et des services fournis, à l'amélioration de l'efficacité des techniques, oui ; travailler sous la contrainte à des cadences insoutenables et à des tâches parcellaires, non.

1.6. Équité entre les sexes

La carrière des femmes est fréquemment pénalisée lorsqu'elles ont des enfants, en particulier lorsqu'elles les élèvent seules. Il faut bien entendu agir pour réduire ces inégalités dans la carrière et le partage des tâches entre hommes et femmes, mais cela ne doit pas empêcher d'apporter des compensations à toutes celles qui ont déjà été pénalisées. Or cet aspect n'est pris en compte que partiellement à travers la validation de trimestres pour une naissance. Cette attribution de trimestres supplémentaires ne compense pas le fait que de nombreuses femmes interrompent leur carrière pour élever leurs enfants, or le mécanisme de décote actuellement en vigueur les pénalise plus que proportionnellement sur leur retraite. Cela ne compense pas non plus le fait que les femmes sont pénalisées en termes de progression salariale.

Aucune compensation spécifique n'est accordée à celles qui doivent élever leur(s) enfant(s) seules, alors que ce sont elles qui rencontrent le plus de difficultés financières et font les sacrifices les plus importants pour élever leurs enfants.

1.7. Équité entre les formes de vie en couple

Aujourd'hui, les femmes mariées (et plus rarement les hommes mariés) touchent une pension de réversion lorsque le conjoint vient à décéder. Cette pension de réversion est modifiée au prorata des mariages successifs. Or, aujourd'hui la vie maritale n'est plus le mode majoritaire de vie en couple chez les générations les plus jeunes. Un nombre croissant de couples vit à long terme sous le régime du PACS ou du concubinage, et cette réalité doit être prise en compte dans les pensions de réversion.



1.8. Prise en compte des "oublié-es de la retraite"

Les inégalités entre retraité-es reflètent plus globalement les inégalités subies tout au long des parcours professionnels. Le système actuel, encore relativement adapté aux hommes salariés à carrière complète ayant connu une faible mobilité professionnelle, laisse de côté certaines catégories de personnes aux parcours professionnels plus atypiques ou ayant connu des périodes de précarité. Ces cas particuliers sont nombreux et participent d'une tendance générale. La question des pensions de ces « oublié-es de la retraite » est cruciale et doit être abordée.

Parmi eux, les travailleuses et travailleurs migrants retraité-es (on en compte plus de 70 000 en France, dont une majorité de Chibanis) sont confronté-es à de nombreux obstacles administratifs et à des conditions de résidence pour le versement des pensions et des minimums vieillesse, qui les pénalisent et peuvent entraîner la perte partielle de leur pension. Qui plus est, ces Chibanis rencontrent souvent des problèmes de santé lourds, liés aux métiers pénibles qu'ils ont exercés ; leur état nécessite des soins, qui doivent être effectués en France. D'où la nécessité de leur reconnaître un droit au séjour, des droits sociaux et un droit effectif de va-et-vient entre leur pays d'origine et la France, où ils ont passé leur vie.

Les paysan-nes perçoivent également de très faibles retraites. 90% des monopensionné-es du secteur agricole restent en dessous du seuil de pauvreté (817€/mois). La situation est encore plus difficile pour les conjoint-es d'exploitant-e agricole et les salarié-es de l'agriculture. Certaines professions, parfois peu significatives quantitativement, connaissent des difficultés semblables, comme les paludiers par exemple.

Les petit-es commerçant-es et les artisan-nes ne sont pas en reste. Il serait absurde de ne pas faire évoluer les régimes institués après guerre et qui pénalisent fortement ces professions aujourd'hui.

Les retraites des publics en situation de handicap bénéficiant de la l'AAH (allocation adulte handicapé) doivent également être améliorées.

Laisser ces retraité-es dans la pauvreté est inacceptable. Les revendications de ces « oublié-es de la retraite » doivent être entendues dans le cadre d'une réforme du système.

1.9. Une épargne individuelle encadrée et régulée

La pension de retraite n'est qu'un élément parmi d'autres du niveau de vie des retraité-es : les un-es sont propriétaires de leur logement, les autres locataires ; les un-es héritent, d'autres pas ; les un-es ont encore des enfants qui poursuivent leurs études, d'autres ont des parents en situation de grande dépendance, les situations sont donc très variables. Parmi ces compléments de niveau de vie, nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui ont fait le choix d'investir dans l'épargne retraite. L'assurance vie à elle seule totalise 22 millions de contrats en 2009.

.Nous souhaitons encadrer cette épargne. Elle ne peut notamment être défiscalisée que si :

- elle n'est pas utilisée pour les profits d'entreprises notamment financières,
- elle est investie, en attente d'être liquidée à terme, dans des entreprises socialement utiles.

La tradition française de la complémentaire santé indique une solution simple : le recours à l'économie sociale, au mutualisme par exemple. Mais contrairement aux mutuelles santé, celles et ceux qui collectent cette épargne vont constituer de considérables réserves qui doivent être investies selon des critères écologiques et sociaux d'intérêt général. C'est l'exemple que nous donnent les retraites complémentaires québécoises.



1.10. Unification des régimes

Les régimes de retraites par répartition ont été conquis historiquement branche par branche. D'où une grande opacité, une obligation de mettre en place des systèmes de compensation, et de multiples injustices. Il est temps de reconstruire le système sur des principes fondateurs, considérant la retraite comme un droit universel qui prenne en compte et compense les inégalités entre sexes, la pénibilité du travail, et les différences de salaires selon les statuts. Les Verts souhaitent à terme la convergence de tous les régimes généraux de base dans le cadre d'une réforme systémique, qu'il convient de préparer dès aujourd'hui en engageant des négociations inter-professionnelles.

2. Réforme paramétrique : l'effort pour consolider le financement de notre système de retraite doit être équitablement réparti et doit commencer par la mobilisation des ressources des entreprises.

2.1. Une réforme durable

La réforme doit être l'occasion de mettre sur pied un régime de retraite durable et équitable dont les Français ont besoin, et non un énième cautère sur une jambe de bois.

La première revendication est d'obtenir les conditions véritables du débat qui suppose le temps et l'écoute de tous et de toutes. Les citoyen-nes français doivent pouvoir décider collectivement de l'utilisation des ressources collectives limitées. Le débat doit ainsi clarifier la part du PIB consacré aux retraites et les mécanismes de rééquilibrage pérenne. Les réformes précédentes se sont systématiquement basées sur des hypothèses irréalistes de croissance. Ce faisant, chaque nouveau rendez-vous a été l'occasion de constater que la situation avait "empiré", de sorte que des mesures "drastiques" "s'imposaient". Nous demandons que cette fois-ci toutes les hypothèses soient envisagées de façon à préparer effectivement les rendez-vous ultérieurs. Le principe de précaution vaut également pour les retraites.

Sur ces bases, pourra s'engager un débat sur le financement des retraites et sur les quatre leviers en jeu : le niveau des pensions, la durée, l'assiette, et le montant des cotisations, ainsi que le niveau d'emploi.

Le montant de la pension étant attaché aux salaires, il est légitime que le financement reste principalement assis sur les cotisations salariales. Mais la retraite est également un droit universel (article 25 de la déclaration des droits de l'Homme) qui se concrétise par des revenus de solidarité (minimum vieillesse, minimum contributif, avantages familiaux, ...), qui peuvent et doivent être financés par une meilleure répartition de la richesse collective. Les Verts sont donc pour une fiscalisation plus grande du financement des retraites. Celle-ci permet de mettre à contribution tous les éléments de la richesse nationale, alors que les cotisations sociales sont une incitation à remplacer le travail par du capital immobilisé (machines et logiciels).

Il convient à ce stade de définir les pistes de réflexions, qui ne se concrétiseront en mesures chiffrées qu'au regard des besoins de financement du système qui seront établis sur la base du rapport du COR en avril 2010.



2.2. Maintien du niveau global des pensions, plus d'équité dans leur répartition

On ne peut pas réduire encore le niveau des retraites. Les réformes précédentes ont déjà fortement entamé le niveau des pensions à venir. La réforme Balladur en particulier, en faisant passer le calcul du salaire moyen de référence des 10 aux 25 meilleures années¹ et en revalorisant les salaires portés au compte sur l'indice des prix et non de l'évolution du salaire moyen. Un-e salarié-e non cadre touchait 84 % de son dernier salaire net en partant à la retraite en 2000, salaire dont il ne restera plus que 67 % en 2040. De manière plus globale, si les hypothèses du COR sur la productivité et l'inflation se réalisent, le rapport entre pension moyenne et revenu d'activité net de cotisations sociales devrait passer de 78% en 2000 à 64% en 2040, à réglementation inchangée. Le niveau des pensions ne peut être à nouveau le levier principal pour équilibrer le régime des retraites.

Diminuer non, mais adapter oui, car cette réforme des retraites futures doit être pensée dans un souci de solidarité intergénérationnelle, de justice entre classes sociales et entre les sexes.

Certes le système de retraite actuel est d'une opacité considérable, les flux de transferts entre régimes, les niches fiscales et sociales sont innombrables. Généralement toutefois, le système actuel maintient les inégalités de salaires observés durant la carrière et ces écarts sont creusés par les différences de patrimoine. Les régimes actuels ne garantissent pas un minimum suffisant à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Celles et ceux qui n'ont pas eu la chance de disposer d'un héritage et n'ont pas pu acquérir un logement sont également celles et ceux qui bénéficient des retraites les plus faibles. À l'autre bout du spectre, quelques dirigeant-es d'entreprise touchent des retraites-chapeau d'un montant scandaleux tout en bénéficiant de revenus significatifs de leur patrimoine.

Nos propositions

- a. Pour les retraité-es, comme pour les personnes actives, nous sommes attaché-es à une réduction des inégalités par l'instauration d'un revenu maximum, et l'augmentation des minima sociaux, **notamment l'augmentation du minimum vieillesse à 80 % du SMIC**. Les titulaires du RSA qui ont entre 60 et 65 ans pourront à leur demande liquider leur droit à la retraite et bénéficier du minimum vieillesse.
- b. Aujourd'hui, de nombreuses personnes salariées ou indépendantes profitent des mesures sur le cumul emploi-retraite pour avoir un double revenu. **Il faut plafonner le cumul-emploi retraites**. Les Verts proposent un cumul intégral jusqu'à un total de 1,2 fois le SMIC, suivi d'un sifflet dégressif jusqu'à 1,5 fois le SMIC (et permettre la prise en compte des cotisations sur le salaire pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein). Il faudra s'interroger sur l'intérêt de la surcote dans cette période de chômage.
- c. Les Verts demandent la suppression des retraites chapeau.
- d. **Les Verts entendent également corriger les inégalités de genre qui se traduisent par une pension des femmes inférieures de 38% à celles des hommes**, en raison des inégalités de salaires et des années d'arrêt pour élever leurs enfants. A l'inverse, certains dispositifs familiaux, comme la revalorisation de 10 % de la pension pour les parents de trois enfants et plus s'appliquent indistinctement aux femmes et aux hommes, alors que de fait, les femmes sont bien plus pénalisées dans leur carrière. Les Verts préconisent d'abord une lutte claire contre les inégalités professionnelles dans l'entreprise, assorties de pénalités pour les entreprises ne mettant pas en œuvre de mesures de réduction de ces inégalités.
Les Verts préconisent par ailleurs une remise à plat des avantages familiaux. Ils préconisent notamment de remplacer la majoration de 10 % pour les familles de trois enfants et plus, par trois majorations prenant en compte les difficultés de carrière des femmes liées à leur charge de famille :

¹ Rappel : La pension du régime général de sécurité sociale à taux plein est égal à 50 % du SAM (Salaire annuel Moyen de référence). Le nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein dépend de son année de naissance : 160 trimestres pour une personne née avant le 1^{er} janvier 1949, 164 trimestres (41 ans) pour une personne née en 1952.



- i. Une majoration de pension de 5 % par enfant accordée aux femmes (ou aux hommes ayant la garde exclusive) par enfant élevé. (en complément de la majoration de la durée d'assurance).
- ii. Une majoration en cas de carrière interrompue pour élever ses enfants (valables pour les femmes comme pour les hommes)
- iii. Enfin, une majoration complémentaire pour les parents ayant élevé leurs enfants seuls
- iv. Les Verts préconisent par ailleurs la reconnaissance du PACS dans les pensions de réversion.

2.3. La mauvaise réponse de la droite : L'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge de la retraite

La solution miracle de l'UMP n'est en fait qu'un faux nez pour réduire encore le niveau des pensions, car il est aujourd'hui de plus en plus difficile d'atteindre le nombre d'années nécessaires pour une retraite à taux plein. La faible amélioration du taux d'emploi des seniors en démontre aujourd'hui l'inefficacité. En 5 ans, le taux d'emploi des 55-64 ans ne s'est quasiment pas amélioré : il est passé de 37 à 38,2 %², alors que l'objectif 2010 était de 50 % ! Et 60 % des personnes qui font valoir leur droit à la retraite ne travaillent déjà plus. La réforme des retraites doit se donner comme priorité la solidarité inter-générationnelle, et donc l'accès à l'emploi des jeunes. Les mesures prises pour financer les retraites ne peuvent donc se traduire par un excès de population active, et une hausse du chômage dont les jeunes seraient les premières victimes.

On peut en revanche envisager de profiter de l'expérience des seniors - notamment en développant le tutorat et les dispositifs de transmission de savoir faire - tout en leur permettant de « lever le pied » et de vivre à un rythme plus humain, **en développant le départ progressif, avec un travail à temps partiel sur plusieurs années, sans pénaliser leur retraite.**

L'âge minimum pour liquider sa retraite doit rester fixé à 60 ans. Augmenter l'âge légal de la retraite aurait deux conséquences :

- pénaliser celles et ceux qui ont commencé jeunes leur carrière, et qui auraient ainsi atteint le nombre de trimestres de cotisations minimum à 60 ans ;
- Et alimenter les statistiques du chômage, puisque les personnes salariées cessent en moyenne de travailler à 59 ans, non pas pour liquider leur retraite, puisqu'il leur faut atteindre 61,6 ans en moyenne pour se faire, mais parce qu'elles sont exclues du marché de l'emploi.

Les Verts réaffirment donc que tant que des politiques actives en faveur de l'emploi n'auront pas été mises en place et donné leur pleine mesure, l'âge minimum doit rester fixé à 60 ans, et plus encore que la limite de 65 ans, âge où l'on peut partir à la retraite à taux plein sans avoir atteint le nombre de trimestres nécessaires, ne doit pas être remise en cause.

2.4. Revoir les niches sociales

Pour nous, écologistes, l'effort de financement doit être équitable et commencer par la mobilisation des parts du revenu national non soumises à cotisation.

Le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) est un fonds à caractère temporaire qui provisionne une partie des besoins de financements futurs afin de les libérer à partir de 2020. Il a jusqu'ici cumulé 33 milliards d'euros, ce qui reste trop modeste. Il convient de l'alimenter à nouveau, et de réorienter sa politique d'investissements vers des actifs sûrs, choisis sur des critères ISR (Investissement Socialement Responsable) et dans des projets socialement et écologiquement utiles. Ce fonds sera investi dans le logement et la conversion écologique de l'économie. Il ne

² Entre 2003 et 2008, alors qu'il est de 45,6 % dans l'ensemble de l'Union Européenne.



s'agit pas aujourd'hui d'alimenter la spéculation, qui devra être combattue, mais bien au contraire d'effectuer des prélèvements ponctuels ou pérennes aujourd'hui pour garantir demain le versement des pensions du système par répartition.

Les Verts proposent d'affecter de nouvelles recettes fiscales à ce fonds de réserve.

Toutes les « niches sociales » doivent être réexaminées, et certaines soumises à une cotisation spécifique venant alimenter le FRR, à commencer par l'intéressement, les stocks options, l'épargne salariale. A lui seul, le manque à gagner de cotisations sur l'épargne salariale est de 3 milliards d'euros annuels.

Il faut par ailleurs revoir la politique d'exonérations :

- Les exonérations de charges sur les bas salaires qui concernent aujourd'hui les salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC et qui constituent une trappe à bas salaires doivent être revues. Elles doivent notamment être réservées aux seuls CDI dont le temps de travail correspond à au moins 90% de la durée légale du travail. Les heures supplémentaires et complémentaires seront intégrées pour le calcul de la base d'exonération. Les exonérations de cotisations seront conditionnées à la signature d'un accord de réduction de temps de travail (32 heures), aux respects des quotas liés à l'insertion des personnes handicapés, et à une politique mesurable de suppression des écarts de salaires entre les hommes et les femmes.
- Il faut revenir enfin sur les exonérations sur les heures supplémentaires, qui auront coûté au budget de l'Etat plus de 4 milliards d'euros en 2008 (dont 2,8 milliards d'exonérations de cotisations sociales), et qui contribuent de plus à alimenter le chômage.

2.5. L'élargissement de l'assiette

Pour les Verts, le financement des retraites ne doit pas reposer sur le seul facteur travail, mais l'ensemble des revenus doit y contribuer, et venir abonder le fonds de réserve pour les retraites, et les dispositifs de solidarité du régime. Il s'agit aujourd'hui d'appuyer la réforme des retraites sur une nouvelle répartition des richesses.

- a. Les Verts préconisent l'augmentation de la CSG sur les revenus du patrimoine et de placement, qui n'est aujourd'hui que de 8,2 %. Cette mesure permettra également de réduire les inégalités entre retraités, qui reposent essentiellement sur un différentiel de patrimoine.
- b. Les Verts proposent que les contributions sociales soient déduites à l'exportation afin de ne pas faire payer la protection sociale par le consommateur étranger, et que celle-ci soit compensée par l'application d'une contribution environnementale et sociale sur les produits importés, pour que les biens produits dans des conditions sociales décentes cessent d'être pénalisés sur le marché.
- c. Les Verts préconisent l'instauration d'une contribution spécifique sur les bénéfices des grandes entreprises. Cette contribution pourrait notamment provenir d'un écrêtement des niches fiscales que les entreprises cumulent aujourd'hui pour diminuer toujours plus leur taux d'imposition. On ne peut aujourd'hui demander aux Français de faire un effort, quand les plus grandes entreprises font preuve d'une irresponsabilité fiscale manifeste, avec la complaisance cynique des Etats.

Cette taxe nouvelle doit s'accompagner d'un dispositif de lutte

- contre l'"optimisation fiscale" et les paradis fiscaux qui permettent aujourd'hui aux entreprises du CAC40 de ne payer que 8 % d'impôts sur les bénéfices, alors que le taux moyen des PME de moins de 10 salarié-es est en moyenne de 30 % ! Cela coûte 8 milliards d'euros par an à l'Etat.
- et contre la fraude fiscale qui prive le budget de l'Etat chaque année de près de 30 milliards d'euros.

Une contribution pour les entreprises n'ayant pas amélioré leurs conditions de travail, viendra abonder le financement des retraites.



2.6. Les propositions globales de financement du déficit du régime

Au-delà des seuls régimes de retraite, les verts rappellent la nécessité de prévoir un plan d'action pour la dépendance et la mise en place d'un service public pour le troisième et quatrième âge.

Pour ce qui est des besoins de financement du régime lui-même, les Verts proposent un plan de financement sur la base du scénario le plus réaliste du COR (scénario C), mais estiment indispensable d'arrêter dans la loi des principes de révision du régime des retraites au cas, très probable, où les hypothèses de croissance des scénarios du COR ne soient pas atteintes, et donc que le besoin de financement soit plus important que prévu.

Dans le projet des verts, le financement des régimes de retraite est équilibré de la manière suivante (les montants sont calculés pour 2020 sur la base des hypothèses de croissance du COR, à partir des chiffres 2008) :

• Taxation des revenus du capital

- o Ecrêtement des niches fiscales des entreprises : 2,3 milliards d'euros
- o Contribution sur les dividendes à hauteur de 12% : 11,7 milliards d'euros
- o Stock options : cotisation retraite de 15%, 0,3 milliards
- o Doublement du taux de la CSG sur les revenus du patrimoine hors dividendes à 16,4% : 8,2 milliards d'euros
- o Abrogation des baisses des droits de succession décidées sous la mandature Sarkozy : 2,3 milliards d'économies

• Suppression de niches sociales et fiscales : 8 milliards d'euros

- o Division par deux des exonérations sur les bas salaires et mise sous conditions de leur attribution : 5 milliards
- o Abrogation des exonérations sur les heures supplémentaires : 1,4 milliards
- o Augmentation des prélèvements sociaux sur l'intéressement : réduction de 50% du manque à gagner de cotisations retraites: 0,9 milliards
- o Augmentation des prélèvements sociaux sur l'épargne retraite entreprise : réduction de 50% du manque à gagner en cotisation retraites: 0,7 milliards

• Augmentation des cotisations retraite : 9,4 milliards d'euros

- o Augmentation de 1 point de cotisation sociale en 10 ans, gain estimé 9,4 milliards d'euros en 2020. L'augmentation des cotisations retraite se fera de préférence sur la part dé plafonnée

• Développement de la retraite progressive : 4,1 milliards

- o Incitation à la poursuite d'activités à temps partiel couplée avec le tutorat d'un jeune embauché : Impact attendu d'augmentation de 6 mois de la durée d'activité effective sur les 10 ans à venir, soit 4,1 milliards



Annexe - Vers une réforme systémique ?

L'intérêt des travaux d'Antoine Bozio et Thomas Piketty est de souligner la complexité et le manque de visibilité du système français. Avec 5 millions de retraité-es, mais 30 millions de retraites, le régime français est une mosaïque de régimes combinés qui ne permettent plus aux salarié-es d'estimer clairement leurs droits et leurs retraites futures.

Parallèlement on a voulu s'appuyer sur les régimes de retraites pour régler un grand nombre de problèmes et d'inéquités en France extérieurs à la question même des retraites: la faiblesse des salaires du secteur public, ... ce qui a contribué au manque de lisibilité et de clarté du système.

Aucune réforme systémique ne règle en elle-même la question du financement des retraites. Les Verts resteront notamment vigilants pour qu'une réforme systémique ne soit pas l'occasion de masquer une dégradation des conditions pour tou-tes les retraité-es.

Régime en annuités

C'est la formule actuelle du régime général en France : une durée d'assurance validée (Entre 40 et 42 ans actuellement, selon l'année de naissance), et une pension calculée sur le salaire moyen de référence des 25 meilleures années, revalorisée de l'indice des prix. La pension subit une décote ou une surcote selon sa durée de cotisation et l'âge de référence. Pour la fonction publique, la pension est calculée sur les 6 derniers mois.

La critique principale du système actuel est qu'il ne tient pas compte des carrières précaires, et non linéaires. Il accentue les effets de la discontinuité des carrières.

Le fait de choisir une période de 25 meilleures années plutôt que l'ensemble des années validées est globalement anti-redistributif, car cela est favorable aux carrières ascensionnelles. Or globalement celles et ceux qui débutent leur vie professionnelle à un niveau élevé et ceux qui travaillent dans de grandes organisations sont celles et ceux dont la progression de salaire tout au long de la carrière est la plus forte. Les salarié-es des PME et les salarié-es peu qualifiés ont une carrière plus plate et sont donc défavorisés par le système actuel.

La mise en place d'une décote pénalise très fortement celles et ceux qui n'ont pas obtenu 42 années de cotisation. Or il s'agit le plus souvent des femmes qui ont dû interrompre leur activité professionnelle et des salarié-es qui ont connu des accidents de carrière.

Le plafonnement du revenu versé ne compense que partiellement ces inégalités et finit par constituer une incitation au développement de la capitalisation (encouragé par les exonérations fiscales) pour les hauts revenus.

Régimes par points

L'assuré-e accumule des points tout-au-long de sa carrière. La valeur du point n'est connue qu'à la liquidation. C'est la formule appliquée aux régimes complémentaires en France. Le point est revalorisé de l'indice des prix. En Slovaquie, c'est la formule du régime général, et la valeur du point est ajustée pour assurer l'équilibre du régime.

Dans l'esprit de nombreux Français, ce système s'apparente au système par capitalisation, car il ouvre des droits individuels en proportion des cotisations versées. La différence est que l'argent n'est pas placé, il est immédiatement versé aux retraité-es.

Comptes notionnels

Dans le régime en comptes notionnels, l'assuré-e accumule chaque année, par ses cotisations, un capital virtuel. Ce régime reste néanmoins un régime par répartition. Le capital virtuel est revalorisé d'un indice qui doit refléter la capacité du système à rembourser en fonction des cotisations versées. La pension versée est proportionnelle aux droits acquis, et le coefficient de conversion est fonction de l'âge auquel on liquide. Pour chaque génération, correspond un âge pivot auquel on liquide à taux plein, en fonction de l'espérance de vie. Le principe des comptes notionnels est que les cotisations versées actualisées sont égales aux pensions versées en fonction de l'espérance de vie de sa génération. Concrètement, la pension est inversement proportionnelle à l'espérance de vie restant à l'âge où l'on liquide.



Ce qui séduit certains dans les comptes notionnels, c'est :

- Une plus grande lisibilité du système (à cotisations égales, retraites égales), et un meilleur pilotage qui restaure la confiance dans le système et donc conforte de le régime par répartition. En effet, le manque de lisibilité, et le risque de cotiser sans retour conduit 53 % des jeunes de moins de 30 ans à préférer la retraite par capitalisation³.
- Opter pour les comptes notionnels s'appuie sur un débat clair dans la société sur la part du PIB consacrée aux retraites (12,8 % actuellement en France)
- Le régime paraît plus équitable que le système français actuel qui privilégie fortement les carrières ascendantes du fait du calcul sur les 25 meilleures années.

Néanmoins, les conditions de transition vers un régime de comptes notionnels ne sont pas du tout établies, et en particulier le maintien d'une multiplicité de régimes annulerait une partie de la lisibilité du système. La prise en compte de la totalité de la carrière est favorable aux carrières plates par rapport aux carrières ascendantes, mais pourrait nuire aux carrières précaires (années de chômage, de minima sociaux, de congés parentaux ...) d'où la nécessité de l'assortir de mécanismes de solidarité importants et notamment d'une prise en charge solidaire des cotisations à un niveau décent pour les périodes non travaillées (chômage, maladie, maternité).

Si les comptes notionnels assurent un équilibre de long terme par l'ajustement inversement proportionnel des montants à l'espérance de vie, ils ne permettent pas en soi d'absorber les chocs démographiques. D'où la nécessité de réserves parallèles.

Enfin et surtout, Il s'agit d'un régime « à cotisations définies » qui, une fois fixée la part du PIB consacrée aux retraites, fait peser l'ajustement sur les seules pensions, il est donc pour la plupart une façon déguisée d'organiser une baisse des pensions.

Système universel assis sur la fiscalité

Ce système reposerait sur un régime général unique pour toute la population française.

Dans ce régime, on verserait des prestations égales aux prestations actuellement données par le régime général de sécurité sociale. Les montants perçus sont donc calculés en fonction des revenus salariaux. Ce régime est financé intégralement par l'impôt.

Lorsqu'il n'y a pas de distinction entre un régime de base et un régime complémentaire (ex. fonctionnaires), des négociations sont engagées pour mettre en place un régime complémentaire dans ces professions. Les régimes complémentaires sont paritaires et financés par cotisation sur les salaires.

La fiscalisation permet de mettre à contribution les hauts revenus dans la logique du revenu maximum.

Enfin, la fiscalisation permet de mettre à contribution les entreprises mondialisées et les importations (TVA sociale) dans l'objectif de relocalisation de l'économie.

Pour résumer, les Verts, sur le fond, se prononcent clairement pour le régime par répartition à partir du régime actuel d'annuités réformé, avec pour objectif à terme un régime universel assis sur la fiscalité et basé sur la solidarité intergénérationnelle et inter-classes sociales.

Sur la forme, ils estiment que cette décision doit revenir à celles et ceux qui vivent en France. Nous proposons pour cela que soit lancé un grand débat national sur les retraites qui soit placé sous l'égide du Conseil économique social et environnemental. Nous souhaitons en effet aboutir à une réforme garantissant la pérennité du système.

Le projet final pourrait être validé par une consultation populaire.

-> Motion adoptée à l'unanimité moins une abstention par le conseil national interrégional des Verts du 19 juin 2010

³ Sondage L'Humanité du 25 janvier 2010